



LA-VILLENEUVE-AU-CHÂTELOT



1536 - LE FIANCÉ EST-IL UN BON PARTI ?

Le promoteur et Jean Charbonnat, qui se joint à lui, contre Guillemette, fille de feu Jean Martin, de La Villeneuve-au-Châtelot, servante de maître Pierre Vireloys, en 1536.

Les demandeurs exposent que Jean Charbonnat a donné à l'accusée une image d'argent de Notre-Dame en nom de mariage et qu'elle l'a reçue audit nom.

L'accusée reconnaît les faits, mais elle dit qu'elle n'est pas tenue de procéder à la solennisation du mariage, parce que Jean Charbonnat est « en état servile et mainmortable ».

En outre, en faisant leurs conventions de mariage, Jean Charbonnat, lui avait dit qu'il n'avait que 10 ou 12 livres tournois de dettes tandis qu'il doit à plusieurs personnes une somme de 400 ou 420 livres tournois.



Jean Charbonnat convient qu'il a été serf de Messieurs les doyen et chapitre de l'église cathédrale de Troyes, mais il ajoute qu'il s'est racheté et qu'il est affranchi.

Il l'a dit à l'accusée et lui a fait voir ses lettres de manumission.*

Les demandeurs exhibent les lettres de manumission de Jean Charbonnat et le greffier en donne lecture.

Ensuite Jean Charbonnat affirme que l'accusée et lui se sont créantés le lundi précédent et que huit jours auparavant, il avait déclaré à l'accusée qu'il était serf du chapitre mais qu'il s'était racheté.

L'accusée nie qu'il lui ait dit cela avant les crantailles.

***affranchissement**

Relevé par Elisabeth HUÉBER

Sources : Inventaire sommaire des Archives départementales antérieurs à 1790, Aube, Archives ecclésiastiques série G, tome deuxième, page 444